



COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYRIEU LES ETANGS DU 3 DECEMBRE 2020

Convocation du 27 novembre 2020

Ouverture de la séance à 20 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Neyret sous la présidence de Monsieur Alain Couturier, Maire.

Etaient présents : Le maire Alain Couturier, les adjoints, Joël Soris, Brigitte Boyet, Fabrice Durand, Stéphanie Clovel-Panay, les conseillers municipaux Nathalie Colombier, Roger Patural, Christine Gay, Sandrine Gauchon, Jean-Pierre Guillermin, Estelle Henry, Patrick Guillaud, Marianne Perrichon, Sébastien Tarallo.

Etaient absent(s) et excusé(s) : Richard Drevon.

Pouvoir(s) : Richard Drevon donne pouvoir à Stéphanie Clovel-Panay.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2020

Présentation du projet Œuvre de Saint Joseph

Délibérations :

Participation financière pour scolarisation sur la commune de L'Isle d'Abeau.

Contrat cadre de prestations sociales — Offres de titres restaurant pour le personnel.

Divers :

Commission finances : Avancement du projet de construction groupe scolaire.

Commission sociale : Distribution de colis.

Commission scolaire : Déménagement cantine, A.L.S.H. du mercredi Bièvre Isère Communauté, Salle Ados.

Commission voirie :

Information du conseil sur avancée du projet de sécurisation RD 522 à hauteur de Menon, La Revollet, La Bigotière (échange avec le département pour positionnement de l'entrée d'agglo, le positionnement de l'arrêt de car de la Bigotière et étude approche tarifaire 1ère tranche).

Information du conseil sur une action de sensibilisation des propriétaires forestiers à proximité des voiries sur l'entretien des parcelles.

Commission intercommunale Transition écologique et Mobilité :

Information du conseil sur le lancement d'une vaste consultation de la population avec mise en place d'une plateforme participative sur le thème Plan Climat (Déplacements, alimentation, forêt et bois, eau et air, énergie, bail).

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain Couturier, Maire.

M. Fabrice Durand a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du projet Œuvre de Saint Joseph

Les membres de l'association présentent le projet d'ouverture de la Maison des Etangs.

Création de l'association en 1856, reconnue d'utilité publique en 1869. Aujourd'hui, l'OSJ est une association laïque et indépendante. Le conseil d'administration est composé de 17 membres.

L'association rayonne et construit des partenariats avec Vienne Condrieu Agglomération, les Communautés de Communes du Pays Roussillonnais, du Territoire de Beaurepaire, des Portes Dauphinoises de Lyon-Saint-Exupéry, de Bièvre Isère Communauté, la Métropole de Lyon, Grenoble Alpes Métropole et le Département du Rhône.

Le budget 2019 s'élève à 3.9 M€.

L'association compte 85 salariés.

Des établissements agréés dans le cadre de la Protection de l'Enfance :

- A Jardin, La Courte Echelle a accueilli en 2019, 63 enfants âgés de 1 mois à 11 ans en situation de placement en urgence au titre de la Protection de l'Enfance,
- A Vienne, le Service Educatif a accompagné et hébergé 36 jeunes de 16 à 21 ans en 2019 dans des appartements loués par l'association ou dont elle est propriétaire,
- Sur les sites de Vienne et Péage-de-Roussillon, en 2019, le service des Espaces d'Avenir a suivi 75 enfants et 47 familles sur le dispositif Accompagnement à Domicile Renforcé.

L'ouverture de la Maison des Etangs à Meyrieu les Etangs est fixée à janvier 2021.

- C'est un établissement habilité dans le cadre de la Protection de l'Enfance en danger.
- Le projet doit permettre l'accueil temporaire de 3 mois, renouvelable une fois, de jeunes dont la sécurité n'est plus assurée dans leur environnement et décidé par un Juge des Enfants. Pour permettre cet accueil de jeunes de 12 à 17 ans, ce projet se basera sur de la médiation animale (équithérapie, soins par les animaux), des médiations autour de la nature et de jardins, de la pratique sportive.
- C'est un établissement qui fonctionnera 7 jours/7, 24 heures/24 et 365 jours/365.
- Une équipe composée de 8 travailleurs sociaux, 3 veilleurs de nuit, 2 maîtresses de maisons, 1 agent de maintenance, 1 psychologue et 1 chef de service.
- Une maison avec des travaux pour rendre ERPéisable le bâtiment pour accueillir 8 jeunes en janvier 2021 et des travaux d'extension pour offrir une chambre pour les 12 jeunes accueillis à partir de l'automne 2021.
- Un terrain agricole autour de la Maison dont l'association s'est portée acquéreur pour développer son projet de médiation animale.
- Toute cette logistique s'appuie sur l'expertise de l'association dans la gestion de plus de 28 bâtiments loués, mis à disposition ou en propriété au service des enfants, des jeunes et des familles, accueillis et accompagnés.

Les élus du conseil municipal posent ensuite des questions. Plusieurs d'entre elles sont issues de questions des habitants du hameau du Blétenay où va s'implanter la structure.

Est-ce que vous vous êtes inspirés d'un autre modèle ? Oui. Dans le passé, l'association a géré des maisons d'enfants mais en 2013, le département avait fermé ces maisons car il avait fait le choix de placement en famille.

Des enfants avec problèmes vont-ils être accueillis au sein de la structure ? Ce ne sont pas enfants avec des problèmes judiciaires ou problèmes mentaux. Ce sont des mesures de protection de l'enfant.

Quelle va être la capacité maximale d'accueil ? Evolution de la capacité maxi à 13 places car impossible d'augmenter la capacité. Et nécessité d'avoir une capacité faible pour un travail de qualité. Placement de 3 mois renouvelable 1 fois avec pour objectif de trouver une solution au bout des 6 mois.

Quel niveau de scolarité ? Des jeunes pourront être scolarisés sur le collège Fernand Bouvier mais aussi dans d'autres établissements. Tout est fait pour qu'il n'y ait pas de rupture de scolarité.

Les enfants seront-ils conduit par minibus ? Accompagnés ? Ils pourront prendre le transport scolaire seuls s'ils sont en mesure de le faire. Le but est que les enfants ne soient pas stigmatisés.

Les enfants pourront sortir seuls ou accompagnés ? Promenade possible avec les encadrants. La semaine, le bâtiment pourra être vide car les enfants seront sur les structures scolaires. Le week-end, il y aura les éducateurs.

Les enfants seront-ils seuls la nuit ? Encadrement par un veilleur de nuit. Celui-ci pourra appeler un n° d'astreinte pour aide équipe éducative en cas de besoin.

Les parents connaissent-ils le site ? Y aura-t-il un droit de visite ? Oui, cela sera possible en fonction des situations et sur décision du juge des enfants.

Projet de médiation animale, quels animaux ? Il n'y aura pas une ménagerie. Peut-être quelques poules, chèvres. Le terrain sera aussi utilisé pour faire du jardin. Pas de risque de nuisances.

Y aura-t-il impact sur la tranquillité du hameau, des nuisances sonores, olfactives ? Pas plus que dans le cadre d'un voisinage habituel.

Une demande de permis de construire a été faite pour quel objectif ? La demande est faite pour pouvoir proposer 1 chambre par enfant et pour faire un bureau permettant un endroit cocooning lorsque les jeunes ont besoin de parler.

Question destinée à Monsieur le Maire : Le PC doit-il être accepté par la mairie ? Si le projet est conforme au règlement d'urbanisme du PLUi, la mairie ne peut pas refuser le projet. Si la mairie préemptait, elle serait obligée d'acquiescer le bien pour un projet défini.

En cas de problème rencontré avec un enfant ou avec un membre du personnel, est-il possible d'avoir un contact avec l'association ? Oui, Mme BAUDOIN BOUJET, présidente de l'association, est disponible au : 06 72 85 49 98 pour être le lien avec les habitants, sans aucun problème. Elle peut être contactée pour toute question dès maintenant.

L'association viendra avec plaisir échanger avec la population et propose une rencontre en 2021 entre les habitants, les jeunes et le personnel.

4. Participation financière pour scolarisation sur la commune de L'Isle d'Abeau

M. le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la demande de participation financière aux charges de fonctionnement scolaire pour élèves au sein de de l'école « Les Chardonnerets » à l'Isle d'Abeau, il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

5. Contrat cadre de prestations sociales — Offres de titres restaurant pour le personnel.

Monsieur le maire explique que le Centre de Gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE QUE :

- **La Commune charge le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales – Offre de titres restaurant pour le personnel communal.**
- **Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence par le Centre de Gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.**
- **Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.**

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Commission finances : Avancement du projet de construction groupe scolaire

Le marché public pour le projet de construction a été lancé le 17 novembre et s'arrêtera le 17 décembre.

L'ouverture des plis aura lieu le 18 décembre.

7. Commission sociale

En raison de l'impossibilité de réaliser le repas des anciens en janvier à cause de la pandémie, un colis a été proposé aux personnes le souhaitant. Le retrait des colis se fera le 19 décembre.

La matinée saucisses a eu lieu. Bilan plutôt positif.

La commission sociale organise aussi une action pour le Téléthon avec vente de saucisson, le 5 décembre.

L'association 3abi a mis en place une distribution de denrées alimentaires sur St Jean de Bournay, une fois par semaine, le mardi. Actuellement, 14 familles sur le pays St Jeannais se sont manifestées.

8. Commission Scolaire : Déménagement cantine, A.L.S.H. du mercredi Bièvre Isère Communauté, Salle Ados

DEMEMAGEMENT CANTINE ET GARDERIE SOIR

Suite au protocole sanitaire renforcé demandé par le ministre de l'Éducation Nationale, mis en place le 2 novembre dernier, nous ne pouvions plus accepter tous les enfants sur le temps de cantine garderie. Une priorité aux enfants dont les 2 parents travaillent, a été donnée. Une réflexion a été menée pour délocaliser la cantine salle Préry, plus spacieuse, afin d'accueillir, à nouveau, tous les enfants.

Des travaux électriques ainsi que d'évacuation d'eau ont été menés afin que la salle Préry soit adaptée en service de cantine.

Le déménagement a eu lieu le vendredi 20 novembre pour une mise en service le lundi 23 novembre.

Les inscriptions étant faites d'une semaine sur l'autre, les effectifs de la semaine du 23 au 27 novembre étaient encore réduits, ce qui a permis à l'équipe de trouver ses marques dans ces nouveaux locaux.

La distanciation des groupes est maintenue, les enfants sont répartis à table par niveau de classe (cantine + garderie), la salle Neyret est utilisée pour les temps d'animations.

Merci à l'équipe du périscolaire pour leur investissement et adaptation.

Afin de respecter aussi le protocole Vigipirate, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les salles.

Depuis ce lundi 30 novembre, nous accueillons entre 60 et 79 enfants (max) sur le temps de midi et une quarantaine d'enfants sur la garderie du soir.

Une formation du personnel sur notre nouveau site de cantine a eu lieu, lundi 30 novembre, avec la responsable qualité de Guillaud Traiteur sur les prises de températures, remise en chauffe, échantillons témoins, entre autres.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU MERCREDI DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

En octobre, la Communauté de communes a sollicité la municipalité pour mettre à disposition les locaux de notre école pour accueillir le centre de loisirs du mercredi, suite aux travaux dans les locaux de Châtonnay. Une visite de nos locaux a permis de finaliser le projet : locaux adaptés et géographiquement proche de Châtonnay.

Capacité d'accueil de 32 enfants : 8 enfants de – 6 ans et 24 enfants de + 6 ans.

Etant déjà liés par une convention commune-Communauté de communes pour la salle Ados, un avenant a été pris pour la mise à disposition des locaux de façon plus détaillée (salle de sieste, salle de motricité, bibliothèque, salle cantine/garderie, et salle Préry). La commune facture les consommables. L'accueil a commencé ce mercredi 2 décembre.

SALLE ADOS

Les rencontres sont suspendues pour l'instant en raison du contexte sanitaire.

Si reprise, les ados seront accueillis dans la petite salle de la salle des fêtes.

9. Commission Voirie

- Information du conseil municipal sur avancée du projet de sécurisation RD 522 à hauteur de Menon, La Revollet, La Bigotière. Un échange a eu lieu avec le département pour déplacer le panneau d'entrée d'agglomération sur la RD522, côté Bourgoin Jallieu, en amont du carrefour de la Bigotière. Le département est d'accord. Un arrêté va être pris afin de pouvoir réaliser ce changement.

Un échange a eu lieu avec le département pour une réflexion sur le positionnement de l'arrêt de car de la Bigotière. Une approche tarifaire a été réalisée concernant la tranche 1 du projet de sécurisation, ceci afin d'avoir une visibilité sur la date de lancement des travaux en fonction des capacités financières de la commune.

- Information du conseil municipal sur une action de sensibilisation des propriétaires forestiers à proximité des voiries sur l'entretien des parcelles afin que les arbres et branches à risque puissent être coupés.

10. Commission intercommunale Transition écologique et Mobilité

Information du conseil municipal sur le lancement d'une vaste consultation de la population avec mise en place d'une plateforme participative sur le thème Plan Climat (Déplacements, alimentation, forêt et bois, eau et air, énergie, bail). Cette toute nouvelle plateforme a pour vocation de recueillir les avis d'un maximum de citoyens sur des projets menés par l'intercommunalité. Le premier projet auquel vous pouvez d'ores et déjà participer concerne le Plan Climat !

12. Questions diverses

- Pas de question particulière
- Prochain conseil municipal : La date du prochain conseil est fixée au 7 janvier 2021.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil municipal. Clôture de séance à 22h00.